

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AOUT 2025**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10,  
le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en  
séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation  
légale, sous la présidence de Monsieur David  
LORION, Maire.

**AFFAIRE N° 41/2039 :**

Contrat "Engagement quartiers 2030"

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU  
Béatrice, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR  
Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI  
DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot,  
ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul,  
NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie  
Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David,  
PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET  
Viviane, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe  
Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE  
Bernard, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE  
Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty,  
ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, GOBALOU  
ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER  
Thierry.

**REPRESENTE (S) :**

MM. OMARJEE Mohammad (par M. David LORION),  
AHO NIENNE Sandrine (par Mme BRINDON Marie Line),  
TEVANEE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE),  
VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par  
Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA) , POTIN  
Philippe (par M. Olivier NARIA), DAFFON Amédée Albert  
(par Mme GUIEN Marie Claire), BELLON Stéphen (par M.  
DIJOUX Stéphano).

**ABSENTS :**

MM. ROUVRAIS Simone, PAPY Anne Marie, RIVIERE  
Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand,  
SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte,  
BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le  
conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2025 et la convocation du  
Conseil Municipal faite le 20 août 2025.



**Affaire n°41/2039 : Contrat "Engagement quartiers 2030".**

*Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité*

Le Maire rappelle à l'assemblée que la politique de la ville est une politique visant à réduire les inégalités entre les territoires afin de maintenir un territoire équilibré et solidaire reposant sur l'intégration harmonieuse des différents quartiers qui la composent. Elle s'efforce ainsi d'améliorer la vie des habitants résidant sur des quartiers concentrant des difficultés sociales, économiques et urbaines, dits « prioritaires ». C'est en ce sens qu'elle intervient dans différents domaines : l'emploi, le développement économique, la prévention, la citoyenneté, l'éducation, l'insertion socioprofessionnelle, la santé, la culture, la rénovation urbaine, la mobilité...

C'est une politique partenariale et contractuelle car elle s'appuie sur des contrats liant les collectivités territoriales avec l'État et d'autres partenaires (les bailleurs sociaux, l'Agence Régionale de Santé, Pôle Emploi...) et qui permettent notamment de financer des projets de développement social territorialisé.

Pour rappel, le Contrat de Ville de Saint-Pierre, signé le 25 juin 2015, a été complété par un protocole d'engagements renforcés et réciproques, lequel a permis de prolonger le Contrat de Ville mais aussi d'identifier et d'intégrer de nouvelles priorités définies par l'ensemble des signataires.

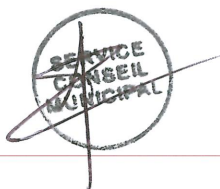
Par ailleurs, dans le cadre de l'ambition portée par le Président de la République, une nouvelle génération de contrats Quartiers 2030 va être signé pour la période 2025-2030 avec un objectif, à savoir permettre aux quartiers prioritaires de sortir de la situation de décrochage socio-économique dans laquelle ils se trouvent.

Ce nouveau contrat « Engagement Quartiers 2030 » dont le cadre a été posé par la circulaire du 7 novembre 2024, place la participation citoyenne au cœur même de ce nouveau dispositif. L'éducation reste une thématique essentielle de l'intervention de la politique de la ville puisqu'elle constitue un levier de réduction des inégalités en favorisant la réussite des jeunes. Sur le plan du développement économique, l'objectif est de permettre aux habitants des quartiers prioritaires de profiter des dynamiques sur le territoire permettant d'atteindre le plein emploi en améliorant leur employabilité. De plus, compte tenu des difficultés cumulées dans les quartiers, la transition écologique (déplacements, environnement, amélioration des modes de consommation...) constituera un axe majeur des actions qui vont être développées, de même que l'amélioration de la santé et l'accès aux soins pour les habitants, ainsi que la tranquillité et la sécurité publique. Des orientations spécifiques seront également déclinées pour chaque quartier prioritaire.

Le décret n° 2024-1212 du 27 décembre 2024 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Martin et en Polynésie française, a redéfini les périmètres des quartiers prioritaires de la Ville de Saint-Pierre mais qui reste maintenu au nombre de six : Basse-Terre/Joli Fond, Bois d'Olives, Condé-Concession, Ravine Blanche, Ravine des Cabris et Terre-Sainte.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la démarche « Contrat Engagement Quartiers 2030 »,
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences à **SIGNER** toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE

